

DELEGATION DE SIGNATURE

Directrice Adjointe en charge de la qualité, des ressources matérielles et des travaux

Décision n° 2025-02

Le Directeur,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35,

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et modifiant le code de la santé publique,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 09 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la convention de Direction commune du 03 décembre 2019 entre le centre Hospitalier Esquirol, le Centre Hospitalier La Valette de Saint-Vaury et l'EHPAD de la Chapelle-Taillefert,

Vu les arrêtés du Centre National de Gestion du 4 et 24 novembre 2020 nommant Monsieur François-Jérôme AUBERT, Directeur du Centre Hospitalier Esquirol, Directeur du Centre Hospitalier La Valette à Saint-Vaury et de l'EHPAD de la Chapelle-Taillefert (Creuse) dans le cadre de la Direction commune, à compter du 1er décembre 2020,

Vu le contrat de travail N° M 2021/019 du 24 mars 2021 relatif au recrutement de Madame Maud PUECHAVY à compter du 14 juin 2021, pour assurer la fonction de Directrice Adjointe chargée des Ressources Humaines au Centre Hospitalier La Valette à Saint-Vaury, et à l'EHPAD La Chapelaude à la Chapelle-Taillefert,

Vu l'avenant n°3 au contrat de travail n° 2021/019, modifiant l'affectation de Madame Maud PUECHAVY pour assurer la fonction de Directrice Adjointe en charge de la

qualité, des ressources matérielles et des travaux au CH La Valette et à l'Ehpad de La Chapelaude.

Décide

Article 1 :

Madame Maud PUECHAVY, Directrice Adjointe chargée de la Direction de la Qualité et Gestion des Risques, des Ressources Matérielles et des travaux reçoit délégation permanente de signature pour les affaires courantes relevant de ses attributions :

- Marchés-Achats et reprographie
- Cuisine, magasin central, lingerie, entretien-nettoyage, vaguemestre
- Travaux, aménagement du patrimoine, bureau d'études, développement durable
- Services techniques, garage, jardin, sécurité, transports logistiques

La présente délégation intervient pour les attributions restant de la compétence des établissements parties c'est-à-dire hors délégation de signature reçue du Directeur du CHU de Limoges dans le cadre de la fonction Achat transférée au GHT.

- Validation des rapports de qualité et gestion des audits internes et externes ;
- Signature des correspondances liées au suivi des indicateurs de qualité et sécurité des soins ;
- Visa des documents concernant les certifications et démarches qualité auprès des instances externes ;
- Toute autre décision ou document relevant des attributions ordinaires de la direction de la qualité, à l'exception des actes nécessitant une signature personnelle du Directeur Général.

Article 2 :

Les bons de commande d'un montant supérieur à 10 000 € TTC sont soumis à l'avis du Directeur Délégué avant signature.

De même, les marchés supérieurs à 10 000 € TTC sont également soumis à l'avis du Directeur Délégué avant signature.

Article 3 : La présente décision sera notifiée aux intéressés, transmise à Madame la trésorière du Centre Hospitalier La Valette, si la délégation concerne des actes liés à la fonction d'ordonnateur des dépenses, communiquée au Conseil de Surveillance et fera l'objet d'une publication au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Elle est également publiée et consultable sur les sites intranet et internet du Centre Hospitalier La Valette.

Article 4 :

Cette décision prend effet le **14 février 2025**. Elle sera notifiée à la délégataire.



**Le Directeur,
François-Jérôme AUBERT**

**Modèle de signature du bénéficiaire d'une délégation de signature au sein
du Centre Hospitalier La Valette de Saint-Vaury**

Nom / Prénom	Fonction	Signature (Paraphe)
Maud PUECHAVY	Directrice Adjointe	

Fait à Saint-Vaury, le 14 février 2025